CONCOURS INTERNE CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

SESSION 2023

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ:

Questionnaire à réponse ouverte courte portant sur les activités et compétences requises pour occuper des fonctions d'encadrement ainsi que sur des connaissances de culture administrative.

Durée : 1 h 30 Coefficient : 2

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

Chaque question est notée sur vingt (20) points.

Vous devrez répondre aux questions sur la copie spécifique qui vous a été distribuée. Attention : aucune autre copie ne vous sera distribuée, quel que soit le motif invoqué.

Vous devrez répondre à chaque question dans la limite maximum des 20 lignes mises à votre disposition sur la copie. Les éléments rédigés en dehors de ces 20 lignes ne seront pas lus et donc pas pris en compte par les correcteurs.

Vos réponses devront être intégralement rédigées.

Vous ne devrez pas utiliser la partie de la copie dédiée à la question 4 (cette partie de la copie concerne l'épreuve de QROC du concours externe). Tout élément rédigé sur cette partie ne sera pas lu et donc pas pris en compte par les correcteurs.

Vous ne devez faire apparaitre aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le suiet, ni signature ou paraphe.

Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Rappel:

Vous répondrez aux questions sur la copie spécifique qui vous a été distribuée.

Attention : aucune autre copie ne pourra vous être redistribuée pendant l'épreuve.

Vos réponses doivent être intégralement rédigées, dans la limite des 20 lignes mises à votre disposition.

Vous ne devez pas utiliser la partie de la copie dédiée à la question n° 4 (concerne l'épreuve de QROC du concours externe).

Question 1 (20 points)

L'entretien professionnel dans la fonction publique territoriale

Question 2 (20 points)

Le défenseur des droits

Question 3 (20 points)

La fonction de DOS et de COS